TRAVAUX PRÉPARATOIRES · ANNÉE ZÉRO
Cette fiche n'a aucune valeur légale, ni même scientifique. C'est un exercice : en la lisant, en la contredisant, nous apprenons ensemble le travail de base du citoyen d'une démocratie référendaire, et nous préparons le terrain des travaux dont l'Année Zéro aura besoin, le jour où ils deviendront officiels et constitutionnels.

THÈME IX. LE TRAVAIL ET L'ÉCONOMIE · QUESTION OUVERTE

QUESTION 41

Le revenu universel

1 LIRE La question | 2 VÉRIFIER Le dossier | 3 PESER Le débat | 4 ÉPROUVER La loyauté | 5 RETRACER La genèse

La Constitution d'urgence n'institue pas de revenu universel : elle a choisi 2 autres instruments. Elle garantit « un revenu minimum d'existence », financé par la solidarité nationale (Titre VI, article 10), et crée un dividende citoyen, égal pour tous mais variable, qui « s'ajoute à ces protections » et « ne s'y substitue pas » (Titre VI, article 7). Un revenu versé à tous sans condition de ressources resterait à créer : la loi, ou le peuple par un référendum d'initiative citoyenne, en déciderait, dans le respect du plafond fiscal universel (Titre VI, article premier).

VOTATION · QUESTION N° 41

L'instauration d'un revenu universel versé à chaque citoyen majeur, sans condition de ressources

Approuvez-vous l'instauration d'un revenu universel versé à chaque citoyen majeur, sans condition de ressources ?

OUI | NON

SI LE OUI L'EMPORTE
Une loi institue un revenu versé à tout citoyen majeur, quels que soient ses ressources et son emploi ; elle en fixe le montant.

SI LE NON L'EMPORTE
Le droit actuel demeure : des minima sociaux versés sous condition de ressources, comme le revenu de solidarité active, ouvert en principe à 25 ans.

En bref

Un revenu universel est une somme versée à chacun, qu'il travaille ou non, quels que soient ses revenus, sans contrepartie. La France n'en a pas : son principal minimum social, le revenu de solidarité active (RSA), 651,69 € par mois pour une personne seule depuis le 1er avril 2026, est réservé aux foyers sans ressources suffisantes, en principe à partir de 25 ans, et assorti d'un contrat d'engagement. Un tiers des foyers qui y ont droit ne le demandent pas. La Finlande a testé un revenu de base en 2017 et 2018 auprès de 2 000 chômeurs ; les Suisses l'ont rejeté en 2016. La question pose le principe ; le montant, le financement et les aides qu'il remplacerait resteraient à fixer par la loi.

Ce que la question ne fait pas

- Elle ne fixe aucun montant : 2 électeurs qui votent oui peuvent penser à 500 € ou à 1 000 € par mois.
- Elle ne dit pas ce que ce revenu remplacerait, ni s'il s'ajouterait aux aides existantes. Sous la Constitution d'urgence, la retraite et l'assurance chômage, financées par des cotisations, ont leur régime propre (Titre VI, article 10).

- Elle n'est pas le dividende citoyen, part des excédents et des revenus du patrimoine commun, que la Constitution d'urgence institue par ailleurs (Titre VI, article 7).
- Elle ne dit pas comment le financer : sous la Constitution d'urgence, l'impôt qui le paierait devrait respecter le plafond fiscal universel (question 21).
- Elle vise les citoyens majeurs : telle qu'elle est écrite, elle ne s'étend ni aux mineurs ni aux résidents étrangers.

ÉTAPE 2 SUR 5 · VÉRIFIER

2 Le dossier

Avant de peser, vérifier : ce que dit le droit aujourd'hui, le texte exact soumis au vote, les faits sur lesquels chacun peut s'appuyer, quel que soit son camp, et ce que l'on sait du coût.

Ce que dit le droit aujourd'hui

Le Préambule de la Constitution de 1946 fonde le droit à un minimum : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » (onzième alinéa). Ce droit est subordonné à une incapacité de travailler : il ne fonde pas un revenu versé à tous.

Le revenu de solidarité active en est la traduction principale. Il est ouvert aux personnes de plus de 25 ans (ou plus jeunes, si elles ont un enfant à charge ou ont travaillé au moins 3 214 heures, l'équivalent de 2 ans), qui résident en France de manière stable, et dont le foyer dispose de ressources inférieures à un montant calculé selon sa composition. Il complète ces ressources : chaque euro de revenu le réduit.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a renforcé la contrepartie : le bénéficiaire signe un contrat d'engagement assorti d'un plan d'action, « auquel correspond une durée hebdomadaire d'activité du demandeur d'emploi d'au moins quinze heures » (code du travail, article L5411-6), en vigueur depuis le 1er janvier 2025. Aucune prestation n'est aujourd'hui versée à tous sans condition de ressources ; le 31 janvier 2019, l'Assemblée nationale a rejeté, par 64 voix contre 49, une proposition de loi qui voulait expérimenter un revenu de base dans les départements volontaires.

Sources : Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, onzième alinéa ; ministère des Solidarités, « Le revenu de solidarité active » ; code du travail, article L5411-6 ; Banque des territoires, 31 janvier 2019.

Le texte soumis au vote

Aucun texte n'est encore rédigé : la question appelle une loi. La Constitution d'urgence a retenu 2 autres instruments, un minimum garanti et un dividende, et précise que le second ne remplace pas les protections existantes :

> La Nation garantit à tous la protection de la santé et la sécurité matérielle ; tout être humain que l'âge, la maladie, le handicap, la perte d'emploi ou la situation économique mettent dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.
>
> Le socle de ces garanties est financé par la solidarité nationale, dans le respect du plafond fiscal universel : l'accès de tous, sur l'ensemble du territoire, aux soins nécessaires, un revenu minimum d'existence, une pension minimale de vieillesse, la protection de l'enfance et des familles, due dès le premier enfant.
>
> […]
>
> Le dividende citoyen prévu à l'article 7 du présent titre s'ajoute à ces protections ; il ne s'y substitue pas.
>
> […]
>
> Lorsque l'exercice budgétaire se solde par un excédent, quatre-vingts pour cent au moins de cet excédent sont restitués aux citoyens, par un versement direct et égalitaire, au titre du dividende citoyen.

Constitution d'urgence, Titre VI, article 10, et article 7 (extraits)

Dispositions liées : le plafond fiscal universel (Titre VI, article premier, et question 21) ; la question 25, sur le salaire minimum ; la question 27, sur la retraite ; le socle protégé, qui garantit l'égalité devant la loi (Titre XVIII, article 3-1).

Les faits, chacun avec sa source

1. Depuis le 1er avril 2026, le RSA est de 651,69 € par mois pour une personne seule sans ressources, après une revalorisation de 0,8 %. Il est ouvert, en principe, à partir de 25 ans, sous condition de ressources du foyer.
 Sources : ministère des Solidarités, 31 mars 2026 ; « Le revenu de solidarité active ».
2. Chaque trimestre, 34 % des foyers qui ont droit au RSA ne le perçoivent pas, et 20 % n'y recourent pas pendant 3 trimestres de suite ; les sommes non versées atteignent 750 millions d'euros par trimestre (données de 2018).
 Source : Drees, Les Dossiers de la Drees n° 92, 2022.
3. En Finlande, 2 000 chômeurs tirés au sort ont reçu 560 € par mois, sans condition, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018. De novembre 2017 à octobre 2018, ils ont travaillé 78 jours en moyenne, 6 de plus que le groupe témoin ; ils se disaient plus satisfaits de leur vie et moins sujets à la détresse psychique. Les chercheurs précisent qu'une réforme de l'assurance chômage, entrée en vigueur en 2018, empêche d'isoler l'effet propre du revenu de base.
 Source : ministère finlandais des Affaires sociales et de la Santé et Kela, communiqué du 6 mai 2020.
4. Les études se contredisent sur le travail. En Allemagne, 122 personnes ont reçu 1 200 € par mois de juin 2021 à mai 2024 : elles ne se sont pas retirées du marché du travail, et leur temps de travail n'a pas baissé de façon significative. Aux États-Unis, 1 000 personnes à bas revenus ont reçu 1 000 dollars par mois pendant 3 ans : elles ont réduit leur temps de travail de 1 à 2 heures par semaine, et leur revenu hors versement a baissé d'environ 1 900 dollars par an par rapport au groupe témoin.
 Sources : Institut allemand de recherche économique (DIW Berlin), communiqué du 9 avril 2025 ; Vivalt et autres, « The Employment Effects of a Guaranteed Income » (les effets d'un revenu garanti sur l'emploi), NBER, document de travail n° 32719, version révisée.
5. Le 5 juin 2016, les Suisses ont rejeté une initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » par 1 897 528 voix contre 568 660, soit 76,9 % de non, dans tous les cantons ; la participation était de 46,95 %. Le texte ne fixait aucun montant.
 Source : Conseil fédéral suisse, arrêté constatant le résultat de la votation du 5 juin 2016.
6. En 2016, une mission d'information du Sénat a chiffré le coût brut d'un revenu de base entre 300 et 700 milliards d'euros par an, pour 500 à 1 000 € par mois. Elle a conclu qu'il « n'a pas fait aujourd'hui la preuve de ses avantages » et recommandé une expérimentation de 3 ans auprès de 20 000 à 30 000 personnes, qui n'a pas eu lieu. En février 2026, 49,8 millions de Français étaient inscrits sur les listes électorales (hors Nouvelle-Calédonie).
 Sources : Sénat, rapport d'information n° 35 (2016-2017), « Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation », synthèse du 13 octobre 2016 ; Insee Focus n° 378, 11 mars 2026.

Le coût et les effets estimés

De 300 à 700 milliards d'euros par an, avant économies, pour un montant de 500 à 1 000 € par mois, selon la mission d'information du Sénat (2016). Le coût net dépend de ce que le revenu remplacerait : la question ne le dit pas. Calcul de la rédaction, pour fixer les idées : versés aux 49,8 millions de Français inscrits sur les listes électorales en février 2026, 500 € par mois représentent environ 299 milliards d'euros par an. À titre de comparaison, les dépenses de retraite ont atteint 422 milliards d'euros en 2025 (Conseil d'orientation des retraites, juin 2026). Aucun chiffrage public récent n'a été trouvé.

ÉTAPE 3 SUR 5 · PESER

3 Le débat

Les 2 camps, à force égale. Un argument vous semble plus fort que l'un de ceux-ci ? Proposez-le en commentaire, sur la fiche en ligne : s'il est retenu, il remplace le plus faible, et votre nom figure dans la genèse de la fiche.

LES MEILLEURES RAISONS DE VOTER OUI

- Un tiers des foyers qui ont droit au RSA ne le perçoivent pas : 750 millions d'euros par trimestre n'arrivent pas à ceux que la loi veut aider. Un revenu

LES MEILLEURES RAISONS DE VOTER NON

- Le coût brut, de 300 à 700 milliards d'euros par an selon le Sénat, est de l'ordre de l'ensemble des retraites (422 milliards en 2025). Il faudrait relever fortement l'impôt, ou supprimer d'autres protections ;

versé à tous, sans dossier ni contrôle, atteint chacun.

- Le RSA baisse à mesure que l'on gagne sa vie ; un revenu universel se garde, et tout euro de salaire s'y ajoute. En Finlande, ses bénéficiaires ont travaillé 6 jours de plus que le groupe témoin ; en Allemagne, ils n'ont pas réduit leur temps de travail.
- Les expériences convergent sur un point : la satisfaction de vivre et la santé mentale s'améliorent. En Allemagne, les bénéficiaires ont épargné plus du tiers des sommes reçues. La sécurité permet de se former, de refuser un emploi indigne ou de créer son activité.
- Les moins de 25 ans, presque tous exclus du RSA, seraient couverts ; et un versement unique, automatique, remplace un maquis de conditions et de contrôles, pour l'allocataire comme pour l'administration.
- Chacun hérite d'une richesse commune qu'il n'a pas créée seul : lui en verser une part est un droit, non une aumône. Ce revenu reconnaît aussi le travail qui ne se paie pas : élever un enfant, aider un parent, s'engager.

sous la Constitution d'urgence, le plafond fiscal de 15 % par assiette resserre encore l'équation.

- L'incitation à travailler recule dans l'étude la plus vaste : aux États-Unis, les bénéficiaires ont réduit leur temps de travail de 1 à 2 heures par semaine, leurs conjoints aussi. Et aucune expérience, limitée et temporaire, n'a testé l'impôt qu'exigerait un revenu versé à tout un pays.
- Verser la même somme au cadre et à l'allocataire disperse l'effort au lieu de le concentrer sur ceux qui en ont besoin ; si ce revenu remplace des aides ciblées (handicap, logement), les plus fragiles peuvent y perdre.
- La solidarité repose sur la réciprocité : la France a fait en 2023 le choix inverse, en liant le RSA à 15 heures d'activité par semaine. Les Suisses ont rejeté le revenu de base à 76,9 %, et la mission du Sénat a jugé qu'il n'avait pas fait la preuve de ses avantages.
- Un revenu garanti à tous peut être absorbé par la hausse des loyers et des prix, ou servir de prétexte à des salaires plus bas, la collectivité payant à la place de l'employeur. Le réserver aux citoyens écarterait en outre des résidents étrangers qui travaillent et cotisent en France.

LA POSITION DU #PIC, À PART

Le #PIC, le Pari de l'Intelligence Collective, ne tranche pas cette question : il la pose, et la pose loyalement, pour qu'elle soit enfin décidée par le peuple. C'est à vous de trancher.

ÉTAPE 4 SUR 5 · ÉPROUVER

4 La loyauté

Une question loyale ne plaide pas sa propre réponse. Voici les 7 épreuves que celle-ci a subies, et ce qui reste ouvert.

Base juridique — Satisfaite

Une loi suffit. La Constitution d'urgence ne l'interdit pas : elle garantit « un revenu minimum d'existence » financé par la solidarité nationale (Titre VI, article 10), ce qu'un revenu universel peut remplir, à 2 conditions : respecter le plafond fiscal universel (Titre VI, article premier) et laisser intactes les assurances financées par des cotisations.

Unité de la matière — Satisfaite

Un seul objet : créer un revenu versé à tous. La rédaction a écarté une formulation qui y joignait la suppression des aides existantes : on peut vouloir l'un sans l'autre.

Clarté — En délibération

La question ne dit ni le montant, ni ce que ce revenu remplace : sous les mots « revenu universel » se rangent des projets opposés, du complément modeste au substitut de toute la protection sociale. « Citoyen » ne dit pas le sort des résidents étrangers.

Libellé inversé — Satisfaite

Écrite à l'envers : « Approuvez-vous que les aides au revenu restent versées sous condition de ressources ? » Elle reste aussi neutre.

Aucune conséquence présumée Satisfaite

La question ne promet ni la fin de la pauvreté ni celle du travail ; les effets juridiques sont exposés à part.

Noyau intangible En délibération

Le noyau intangible n'est pas en jeu (Titre XVIII, article 3). Le socle protégé garantit l'égalité devant la loi « sans préjudice des droits que la présente Constitution réserve aux citoyens » (Titre XVIII, article 3-1) : or elle ne range pas un tel revenu parmi ces droits. Réserver ce revenu aux seuls citoyens appellerait donc l'examen de la Cour de garantie démocratique.

Contrôle préalable de la question Sans objet

Sans objet aujourd'hui : aucune Cour ne contrôle cette fiche tant que la Constitution d'urgence n'est pas adoptée (Titre XIX, article 3).

Ce qui reste ouvert : votre aide est demandée

- Faut-il inscrire un montant dans la question, ou proposer plusieurs montants dans une question à options multiples (Titre II, article 7, 2°, b) ?
- Le revenu doit-il aller aux citoyens, comme le dit le libellé, ou à toute personne qui réside en France de manière stable, comme le RSA ?
- Faut-il dire quelles aides il remplace et comment il est financé, au risque de joindre à la question une 2e matière ?

ÉTAPE 5 SUR 5 · RETRACER

5 La genèse

D'où vient la question, comment elle a changé, et qui l'a fait changer.

Origine

Proposition de la rédaction du #PIC (liste des 100 questions du 5 octobre 2026). La Finlande a expérimenté un revenu de base en 2017 et 2018, l'Allemagne de 2021 à 2024 ; en France, une mission du Sénat a recommandé en 2016 une expérimentation qui n'a pas eu lieu, et la loi du 18 décembre 2023 a lié le RSA à 15 heures d'activité par semaine.

Versions

Version 1 `11 novembre 2026`

Première rédaction de la fiche.

Formulations écartées, et pourquoi

- « Approuvez-vous l'instauration d'un revenu universel de 1 000 € par mois ? » Écartée : elle fixe un montant sans dire comment le financer, et ferme le choix : l'électeur qui veut 500 € n'y trouve pas sa réponse. Plusieurs montants appelleraient une question à options multiples.
- « Voulez-vous que plus personne en France ne vive sous le seuil de pauvreté ? » Écartée : elle présume une conséquence du vote, et plaide pour le oui ; elle ne dit pas ce qu'elle institue.
- « Approuvez-vous le remplacement de l'ensemble des aides sociales par un revenu universel ? » Écartée : elle réunit 2 matières, la création d'un revenu et la suppression des aides existantes : un électeur peut vouloir l'une sans l'autre (voir le test « Unité de la matière »).

Prévisions datées

Aucune prévision chiffrée n'a encore été avancée sur cette question. Toute prévision formulée en commentaire sera consignée, datée et sous le nom de son auteur, pour être un jour confrontée à l'événement, comme la Constitution d'urgence l'exige des experts (Titre II, article 7).

Contributeurs

Les commentaires qui feront évoluer cette fiche seront cités, avec le nom de leur auteur, dans sa version en ligne.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ce que nous instituons, dans la Constitution d'urgence : le revenu minimum d'existence · le dividende citoyen · le plafond fiscal universel

La riposte, dans l'Autodéfense : « Le peuple votera toujours pour son porte-monnaie » · « Un plafond fiscal de quinze pour cent, c'est un programme ultralibéral »

Le versant sombre, dans le Lexique du Pouvoir : Le despotisme doux · Le pain et les jeux

Pour comprendre, dans l'Abécédaire : Le revenu de base et le dividende universel · Le dividende citoyen · Le citoyen-actionnaire

Débattez, contredisez, améliorez

La fiche en ligne vous attend : vos arguments, vos objections, vos corrections. Celui dont la remarque change la fiche est cité, avec son nom, dans sa genèse.

Ce vote n'a aucune valeur légale ni scientifique : c'est un apprentissage collectif, et ce n'est en aucune manière une mesure de l'opinion. Le #PIC prépare une application de vote citoyen, libre : jusqu'à l'adoption de la Constitution d'urgence, elle fera entendre la voix du peuple sans force contraignante ; dès l'Année Zéro, c'est elle qui fera foi.

pari-intelligence-collective.org/ric/theme-ix-travail-economie/question-41-revenu-universel/

Le #PIC, le Pari de l'Intelligence Collective · pari-intelligence-collective.org · Fiche n° 41, version 1 du 11 novembre 2026. La version en ligne est la version de référence : elle évolue avec vos commentaires.